

Inscriptions sur les listes électorales - échéance février 2026

La Ville de Châtellerault rappelle aux administrés que la **date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 6 février 2026**.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'inscription sur les listes électorales de la commune est obligatoire pour pouvoir participer à un scrutin. Elle est ouverte aux personnes âgées de **18 ans révolus** et de **nationalité française**.

Modalités d'inscription

Les démarches peuvent être effectuées :

O

en ligne, sur le site officiel *service-public.fr*, jusqu'au **mercredi 4 février 2026** ;

O

en mairie, sur rendez-vous au **05 49 20 20 60**, jusqu'au **vendredi 6 février 2026**.

Pièces à fournir

Les demandeurs devront présenter :

O

un justificatif d'identité en cours de validité ;

O

un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans ainsi que les personnes ayant récemment acquis la nationalité française peuvent bénéficier d'une **inscription automatique**. Il est toutefois recommandé de vérifier sa situation électorale via le service officiel « *Interroger sa situation électorale* » disponible sur *service-public.fr*.

GRAND CHÂTELLERAULT COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour toute information complémentaire :

<https://www.chatellerault.fr/demarches-administratives/elections/>

Votre contact

Lydia de Abreu

Attachée de presse

05 49 20 20 08

lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr